



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Conformément à l'article 15 des statuts, qui régissent le fonctionnement de l'Association, « TURBULENCES », réunie en assemblée générale le 22 novembre 2003, a adopté les dispositions suivantes :

1. Toute participation à une activité de l'Association suppose le paiement préalable de l'adhésion annuelle et de la cotisation annuelle.
2. Le montant de la cotisation annuelle de membre actif est fixé chaque année par l'Assemblée générale.
3. L'inscription d'un mineur doit se faire en présence d'un parent ou d'un accompagnant majeur.
4. Toute inscription nécessite de fournir un certificat médical précisant que la pratique de la danse n'est pas contre indiquée.
5. Le cours d'essai passé, l'inscription devient obligatoire, ferme et définitive. Aucun remboursement, que ce soit de l'adhésion ou de la cotisation, ne pourra être effectué.
6. Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Toute absence doit être signalée. L'élève mineur qui ne pourra assister au cours dans son intégralité devra fournir une autorisation écrite de ses parents.
7. les élèves doivent respecter les horaires des cours et être coiffés avant le cours.
8. Une tenue de danse réglementaire est imposée.
9. L'Assemblée générale se réunit 1 fois par an. Les membres seront convoqués par affichage dans les locaux ou par courrier individuel.
10. L'Association décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte.

Je, soussigné(e),, déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur de l'Association TURBULENCES.

Fait en double exemplaire à Rouen, leSignature :

Association Loi 1901

TURBULENCES

École de Danse

53 rue Cauchoise

76000 ROUEN

☎ 02 35 88 03 75

Email : turbulencesrouen@hotmail.fr

Site : www.ecolededanseturbulences.fr

Fiche d'inscription
Saison 2015-2016

N°



Professeurs Diplômés d'État

Christine BERNARD-MIKOLAJCZYK

Sandrine LOUZEAU

Dominic MIKOLAJCZYK

Nom de l'élève : Prénom : Date de Naissance :

Nom du Parent responsable ou Représentant légal : Portable :

Adresse : Domicile :

Courriel :

Barre à terre	L	<input type="checkbox"/>	J	<input type="checkbox"/>
Éveil	M	<input type="checkbox"/>	S	<input type="checkbox"/>
Initiation	M	<input type="checkbox"/>	S	<input type="checkbox"/>
Classique				<input type="checkbox"/>
Jazz				<input type="checkbox"/>
Option Pointes +				<input type="checkbox"/>
Forfait Illimité				<input type="checkbox"/>

Adhésion annuelle : €

Cotisation annuelle : €

TOTAL : €

Nombre de versements :

Règlement : Rouen, le :

Chèque bancaire à l'ordre de l'Association Turbulences

Chèque Pass'Culture 76

Chèques Vacances

Autres (préciser)

Bons Temps Libre CAF

Espèces

Association TURBULENCES

Signature de l'Adhérent

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Conformément à l'article 15 des statuts, qui régissent le fonctionnement de l'Association, « TURBULENCES », réunie en assemblée générale le 22 novembre 2003, a adopté les dispositions suivantes :

1. Toute participation à une activité de l'Association suppose le paiement préalable de l'adhésion annuelle et de la cotisation annuelle.
2. Le montant de la cotisation annuelle de membre actif est fixé chaque année par l'Assemblée générale.
3. L'inscription d'un mineur doit se faire en présence d'un parent ou d'un accompagnant majeur.
4. Toute inscription nécessite de fournir un certificat médical précisant que la pratique de la danse n'est pas contre indiquée.
5. Le cours d'essai passé, l'inscription devient obligatoire, ferme et définitive. Aucun remboursement, que ce soit de l'adhésion ou de la cotisation, ne pourra être effectué.
6. Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Toute absence doit être signalée. L'élève mineur qui ne pourra assister au cours dans son intégralité devra fournir une autorisation écrite de ses parents.
7. Les élèves doivent respecter les horaires des cours et être coiffés avant le cours.
8. Une tenue de danse réglementaire est imposée.
9. L'Assemblée générale se réunit 1 fois par an. Les membres seront convoqués par affichage dans les locaux ou par courrier individuel.
10. L'Association décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte.

Je, soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur de l'Association TURBULENCES. Fait en double exemplaire à Rouen, le Signature :

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Pour les majeurs

Je soussigné (e) (nom de la personne), accorde à l'Association Turbulences la permission de publier les vidéos et/ou les photographies prises de moi lors des activités proposées par l'École de Danse Turbulences durant la saison 2015/2016.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent(e) à signer ce formulaire en mon propre nom.

Le
Signature de la personne Signature Turbulences

Pour les mineurs

Je soussigné (e) (nom du parent/tuteur légal), accorde à l'Association Turbulences la permission de publier les vidéos et/ou les photographies que vous avez prises de : (nom de l'enfant) lors des activités proposées par l'École de danse Turbulences durant la saison 2015/2016.

Je déclare être le parent ou le tuteur légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorité légale de signer cette autorisation en son nom.

Le
Signature de la personne Signature Turbulences

Association Loi 1901
TURBULENCES
École de Danse
53 rue Cauchoise
76000 ROUEN
02 35 88 03 75



turbulencesrouen@hotmail.fr

Saison 2015 / 2016

CARTE D'ADHERENT N°

Nom :

Prénom :

Signature :
.....

REÇU POUR PAIEMENT

L'Association TURBULENCES déclare avoir reçu, au titre du règlement de l'adhésion et de la cotisation annuelles, pour la saison 2015/2016 la somme de :

.....Euros, payés par :

- Chèque bancaire à l'ordre de l'Association Turbulences
- Chèque Pass'Culture 76
- Chèques Vacances
- Bons Temps Libre CAF
- Espèces
- Autres (préciser)

Rouen, le :

Association TURBULENCES

Signature de l'Adhérent